

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ARRETE N° 14 512 /MEFPPI-CAB

portant agrément de madame DIOP Annie Rachel née NGUESSO en qualité
de directrice générale du crédit mutuel d'afrique, établissement
de microfinance de deuxième catégorie

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN,
DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire
de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux
conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la
Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu la décision COBAC D-2012/073 du 12 avril 2012 portant avis conforme à la
demande d'agrément du crédit mutuel d'afrique en qualité d'établissement de
microfinance de deuxième catégorie

ARRÊTE :

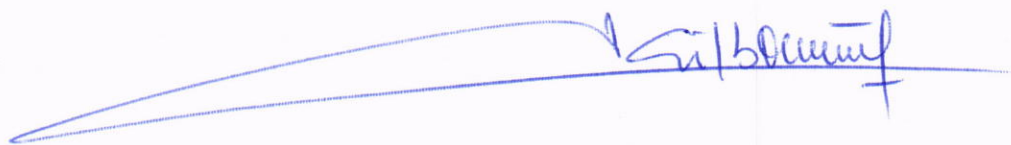
Article premier : Madame DIOP Annie Rachel née NGUESSO est agréée en qualité de directrice générale du crédit mutuel d'Afrique, établissement de microfinance de deuxième catégorie.

A ce titre, elle est autorisée à effectuer pour le compte du crédit mutuel d'Afrique, les opérations et services autorisés aux établissements de microfinance classés en deuxième catégorie, ainsi que toutes les opérations connexes définies par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-



24 septembre 2013
Fait à Brazzaville, le



Gilbert ONDONGO./-